

Image not found or type unknown



S'agit il d'un vice caché? y a t il des recours?

Par **anneso594**, le **21/07/2008 à 14:03**

J'ai acheté un terrain (constructible) à ma commune, lors du terrassement il y a eu un trou de 4m sur le terrain de ce fait le chantier a été arrêté et j'ai du faire passer un expert pour vérifier l'état du terrain. L'étude en a ressorti qu'il fallait renforcer toute l'habitation (je ne sais plus exactement les termes techniques) ce qui m'amene à une plus value de 11 000€. Je voudrais savoir s'il s'agit d'un vice caché et si la mairie est obligé de financer cette plus value et si je peux annuler la vente en dernier recours. Je vous remercie par avance de votre réponse. Voici mon e mail : anneso594@hotmail.fr